



Syndicat d'Eau et
d'Assainissement
de la Région d'Yerville

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 19 mars 2013

L'an deux mille 13, le dix neuf mars, à dix-sept heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Julien BERTHEUIL, Daniel LEMARCHAND, François SIMEON, Philippe LATTELAIS, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Hubert HONDIER, Jean-Louis DENOUILLE, Jean-Claude FONTAINE, Jean-Michel TRAVERS, Madame Elisabeth PETIT, Messieurs Patrick HAMOUI, Olivier LECONTE, Madame Lydie LEBEY, Messieurs René LEFEBVRE, Yves TASSERIE, Hervé SIMON, Emmanuel SAUNIER, Daniel COLLARD, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Assistaient également : Monsieur Samuel GENDRIN, Madame Maryvonne PIERROUX

Etaient Excusés : Messieurs Julien LACHEVRE, Alain PETIT, Gauthier CUVELIER, Gérard PLANTE, Olivier HOUEVILLE, Didier HIS, Madame Christine LE GALL

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2012 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

• Vote du Compte Administratif 2012 et Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Sous la Présidence de François SIMEON, Maryvonne PIERROUX, secrétaire du Syndicat présente :

- Le Compte Administratif 2012 EAU POTABLE
- Le Compte Administratif 2012 ASSAINISSEMENT
- Le Compte Administratif 2012 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Qui n'appellent ni observations, ni réserves du Comité Syndical et sont approuvés.

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2012 - ASSAINISSEMENT 2012 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2012 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, et n'appelant ni observation, ni réserve du Comité Syndical, sont approuvés.

Résultats 2012	Investissement	Fonctionnement
Eau	59 415,59 €	157 975,73 €
Assainissement	93 638,82 €	308 451,58 €
Assainissement non collectif	165 774,42 €	-40 033,76 €

• Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2012 EAU POTABLE faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 759 209,20 € le Comité Syndical décide l'affectation :

- Au Compte R 002 de la somme de 759 209,20 €

Le Compte Administratif 2012 ASSAINISSEMENT faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 308 451,58 € le Comité Syndical décide l'affectation :

- Au Compte R 002 de la somme de 259 032 €
- Au Compte 1068 de la somme de 49 419,58 €

Le Compte Administratif 2012 **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **144 526,96 €** le Comité Syndical décide l'affectation :

→ Au **Compte R 002** de la somme de **144 526,96 €**

• **Vote du Budget Primitif 2013, sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES**

Eau Potable

Le comité Syndical approuve le budget Eau potable 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

→ **1 225 333 €** pour la section d'**investissement**

→ **1 129 349 €** pour la section de **fonctionnement**

Assainissement

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

→ **2 539 336 €** pour la section d'**investissement**

→ **1 032 764 €** pour la section de **fonctionnement**

Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement Non Collectif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

→ **633 389 €** pour la section d'**investissement**

→ **416 082 €** pour la section de **fonctionnement**

• **Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ouille l'Abbaye**

Le Président expose que le bureau d'étude EGIS Eau a présenté l'étude d'avant-projet et de projet concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement à Ouille l'Abbaye.

Il en ressort un besoin d'investissement de 628 500 € HT (dont 597 000 € HT en réhabilitation complète et 31 500 € HT en réhabilitation par l'intérieur). Ces investissements seront étalés sur 2 ans.

Les travaux sont subventionnés à 30 % et 20 % d'avance par l'Agence de l'Eau.

Ces travaux permettront réparer un réseau d'assainissement très abîmé (problèmes d'étanchéité, effondrements localisés, fissures, introduction de racines, etc)

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical valide ces travaux autorise le Président ou le Vice-Président à :

- réaliser la consultation pour la réalisation des travaux
- solliciter les subventions à l'Agence de l'Eau
- réaliser les éventuels emprunts nécessaires.

• **Procédure de DUP, station d'épuration de Criquetot sur Ouille**

Le Président expose qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle A112, contiguë à la lagune de Criquetot/Ouille et appartenant à Mr PLANCHON pour l'extension de la station d'épuration de Criquetot sur Ouille.

Mr PLANCHON a souhaité échanger ce terrain contre une parcelle mise à disposition par la SAFER. Le Syndicat s'est positionné auprès de la SAFER par un courrier du 4 juin 2012.

Malheureusement cette parcelle a été attribuée à Cap-Seine pour la construction de silos.

La SAFER recherche un autre terrain disponible pour Mr PLANCHON. Une fois le terrain trouvé qui lui conviendrait, l'échange se fera par le biais d'une convention de partenariat entre le Syndicat, Mr PLANCHON et la SAFER.

En attendant, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à lancer une procédure de DUP pour expropriation. Cette procédure étant longue, il convient d'ores et déjà de la lancer en attendant que la SAFER trouve un terrain pour Mr PLANCHON.

A l'unanimité, Le Comité Syndical approuve le lancement de la procédure de DUP.

- **Récupération de la chaleur issue des eaux usées**

Le Président expose que Véolia étudie pour le Syndicat une technologie pour récupérer la chaleur issue des eaux usées au niveau du poste de relèvement de la Grande Rue à Bourdainville. Les calories qui en sont issues pourront être utilisées pour alimenter en chaleur les serres à Bourdainville situées à proximité.

Une articulation financière sera à trouver entre les différents partenaires, afin que l'investissement à réaliser soit amorti en vendant la chaleur à Olivier Houdeville, le gérant des serres. Il faut aussi que le coût de la chaleur vendue par le Syndicat soit inférieure au coût d'achat de gaz par l'entreprise.

En attendant plus de précisions, il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération avec Véolia, l'entreprise Houdeville, et éventuellement l'ADEME pour une subvention. (convention, partenariat d'aide, etc).

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision.

- **Réhabilitation de l'ANC de l'Excalibur**

Le Président expose que les dirigeants de la discothèque l'Excalibur veulent réhabiliter leur dispositif d'assainissement non collectif, actuellement sous dimensionné, plus adapté à la fréquentation de l'établissement et très polluant.

Ils ont demandé au Syndicat de les aider à réaliser cette opération, en partenariat avec l'Agence de l'Eau pour bénéficier des subventions.

Le nouveau dispositif serait un filtre planté de roseaux

Comme pour toute opération classique de réhabilitation de dispositif d'assainissement non collectif, l'opération sera financièrement blanche par le Syndicat qui aura pour rôle de « boîte aux lettres » pour accompagner administrativement et techniquement les dirigeants de l'établissement à mener à bien leur projet.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération (convention de travaux), de faire marché spécifique d'étude avec SOGETI et de travaux avec Follain et à demander les subventions à l'Agence de l'Eau pour cette opération.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision.

- **Contrat saisonnier de 6 mois**

Comme chaque année désormais, le Syndicat embauche pour un contrat saisonnier de 6 mois Monsieur Patrick BETTENCOURT pour aider Monsieur Pelfrène à réaliser l'entretien des sites de traitement en période de forte poussée.

Il est proposé de reconduire le contrat de Patrick BETTENCOURT pour une durée de 6 mois en contrat saisonnier.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision.

- **Vente de l'ancien broyeur**

Le Président expose que le Syndicat possède un ancien broyeur qui n'en a plus l'utilité. Il est proposé de le vendre à la société LUCE à Saint Pierre Bénouville au prix de 350 €. L'évaluation a été faite par Laurent TAVELET.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision.

- **Frais de déplacement**

Le Président expose qu'une délibération est nécessaire afin de procéder au remboursement des frais de déplacement des agents du Syndicat d'Eau de Yerville pour des missions. (frais de trains, voiture, hôtels, etc)

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision.

- **Remboursement de Mr BIZET**

Le Président expose que Mr Bizet habitant de Gueutteville, a bénéficié de la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif par le Syndicat. A ce titre, le Syndicat doit réaliser l'entretien de l'installation.

Or Mr Bizet a commandé par erreur la vidange de son installation d'ANC, alors que c'était au Syndicat de le faire.

Il convient donc de le rembourser de la somme qu'il a payée, à savoir 254 €.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision.

- **Divers :**

Mme PETIT signale que l'Allée des tilleuls est dégradée suite aux travaux d'assainissement. Le Syndicat se rapprochera de STRUNO pour vérifier si il est de leur responsabilité de reprendre la chaussée.

Jean-Michel TRAVERS signale des débordements d'eaux usées au niveau de la STEP d'Hugleville. Samuel GENDRIN signale que VEOLIA procède à des pompages réguliers, en attendant la construction de la nouvelle STEP d'Hugleville en Caux/St Ouen du Breuil. Il leur demandera d'intervenir pour pomper une nouvelle fois l'aire d'infiltration.

Philippe LATTELAIS signale qu'il y a eu un débordement d'eaux usées au niveau du Poste de relèvement grande rue à Bourdainville. Samuel GENDRIN vérifiera auprès de Véolia les causes de ces débordements.